

**DELIBERATION DU BUREAU**

**2021 n°26**

**ENVIRONNEMENT**

Le Bureau communautaire s'est réuni le 08/07/2021, sur convocation du Président envoyée le 02/07/2021.

**Présents(es)** : F. Chartreux, A. Harmand, C. Sauvage, JP Couteau, P. Monaldeschi, E. Payeur, O. Heyob, R. Sillaire, JL Starosse, E. Poirson, X. Colin

**Excuses** : L. Guyot, D. Picard, J. Bocanegra, JL Claudon, R. Arnould, M. Gueguen

**BU2021-26 ENVIRONNEMENT (8.8) – SAGE RUPT-DE-MAD, ESCH ET TREY – NOUVELLE EVALUATION DE L'ETUDE « RESSOURCE »**

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Rupt-de-Mad, Esch, Trey, un certain nombre de besoins ont été identifiés concernant les questions quantitatives et les usages de l'eau à l'échelle des bassins versants et certains usages propres au Rupt de Mad, en lien avec l'approvisionnement en eau potable du Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM).

Une étude de gestion quantitative des ressources en eau du SAGE Rupt-de-Mad, Esch, Trey va être lancée. Elle permettra d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique des trois bassins versants en intégrant une analyse prospective de l'impact du changement climatique et de proposer des actions de gestion équilibrée des ressources en eau.

Cette étude sera confiée à un bureau d'études sur appel d'offre. Sa durée est estimée à 18 mois environ. Le suivi de cette étude sera effectué par la commission « aménagements et usages de l'eau » du SAGE. Le bureau de la CLE (commission locale de l'eau, pilotée par la Préfecture) et la CLE in fine valideront les phases successives puis l'ensemble de cette étude. Les résultats de cette étude seront intégrés aux documents du SAGE.

Il est convenu que les dépenses de l'étude ressources soient réparties de la manière suivante :

- 60 % Agence de l'eau Rhin-Meuse
- 20 % Région Grand Est
- 20 % (SERM, PnrL, 4 intercommunalités)

Conformément à la pondération validée entre le PnrL, le SERM et les 4 communautés de communes du SAGE, le reliquat est ainsi réparti :

- Le SERM : 10%
- Le PnrL : 2%
- La CC Mad et Moselle : 3,2%
- la CC Bassin de PAM : 2,2%
- la CC Terres Toulouises : 0,7%
- la CC Côtes de Meuse-Woëvre : 1,9%

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

Le bureau communautaire avait délibéré précédemment sur ce sujet le 1<sup>er</sup> avril dernier (délibération BU2021-14) sur la base d'un montant prévisionnel de l'étude de 90 000 € TTC ce qui engendrait une participation financière prévisionnelle de la Communauté de Communes Terres Toulaises de l'ordre de 630 € TTC.

A la suite d'une première consultation, le montant prévisionnel de l'étude a dû être réévalué et est désormais estimé à 214 000 € HT maximum. Dans ce contexte, la participation financière prévisionnelle de la Communauté de Communes Terres Toulaises à « cette étude ressource » serait portée à un montant maximum de **1 800 € TTC**.

Vu l'avis favorable de la commission « eau-assainissement-Gemapi-Milieus naturels » en date du 10/06/2021,

**En conséquence, le Bureau est invité à :**

- **Autoriser le Président à signer la convention « étude ressources »**
- **Prévoir les crédits nécessaires au budget**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com